Renseignements au consommateur du Québec / Québec Consumer Information

Disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements nécessaires à l'entretien ou à la réparation

Les renseignements suivants sont fournis conformément à la Loi sur la protection du consommateur du Québec et à ses règlements.

Pour les appareils des marques WaterFurnace, GeoStar et GeoSmart fabriqués par WaterFurnace International Inc., le fabricant déclare ce qui suit :

- **Pièces de rechange : leur disponibilité est ENTIÈREMENT garantie. Si un composant d'origine est abandonné par son fournisseur, une pièce de rechange équivalente et compatible sera fournie.**
- **Services de réparation : leur disponibilité N'EST PAS garantie.**
- **Renseignements nécessaires à l'entretien ou à la réparation : leur disponibilité est ENTIÈREMENT garantie.**

Les pièces de rechange demeurent disponibles pendant une durée raisonnable après la vente de l'appareil. Si la pièce d'origine n'est plus disponible, notamment parce que son fournisseur l'a abandonnée, une pièce de rechange équivalente et compatible sera fournie. Les services de réparation sont assurés par des entrepreneurs indépendants en CVC, et le fabricant ne garantit pas leur disponibilité. Cela ne porte pas atteinte aux droits du consommateur en vertu de la garantie du fabricant ou des garanties légales. Les renseignements nécessaires à l'entretien, à la réparation et au diagnostic sont fournis dans le guide d'installation, disponible gratuitement en français et en anglais aux adresses suivantes :

www.waterfurnace.com/legal-compliance
www.geostar-geo.com/legal-compliance
www.geosmartenergy.com/Quebec-compliance

Pour obtenir des pièces et des services, adressez-vous à l'entrepreneur ayant effectué l'installation ou l'entretien.

Pour toute assistance supplémentaire, veuillez contacter :
canadian.concierge-en@waterfurnace.com
canadian.concierge-fr@waterfurnace.com

GARANTIES LÉGALES

En plus de toute garantie conventionnelle offerte par le fabricant, la Loi sur la protection du consommateur accorde aux consommateurs des garanties légales. Ces garanties exigent notamment que le bien puisse servir à l'usage auquel il est normalement destiné et qu'il puisse servir à un usage normal pendant une durée raisonnable, compte tenu de son prix, des dispositions du contrat et des conditions d'utilisation.

Ce produit bénéficie également d'une garantie légale de bon fonctionnement d'une durée de six (6) ans à compter de sa livraison. Le consommateur peut exercer ses recours contre le commerçant, le fabricant ou les deux.

GARANTIE CONVENTIONNELLE DU FABRICANT

La garantie limitée du fabricant s'ajoute aux garanties légales prévues par la législation québécoise. Elle ne les remplace pas et ne les limite pas. Consultez le certificat de garantie pour connaître l'étendue de la couverture, la durée et les conditions de la garantie du fabricant.

SÉCURITÉ

Certains travaux, notamment ceux qui concernent les frigorigènes sous pression, le nettoyage des échangeurs de chaleur, le rinçage des boucles géothermiques, l'ajout d'antigel ou le câblage électrique à haute tension, doivent être effectués par du personnel qualifié et certifié, conformément aux codes applicables. Cette liste n'est pas exhaustive.

ENTRETIEN PAR LE PROPRIÉTAIRE

L'entretien courant par le propriétaire consiste à remplacer les filtres. Bien qu'il existe différents types de filtres et de dispositifs de fixation, leur remplacement ne nécessite généralement aucun outil.

Availability of Replacement Parts, Repair Services and Information Necessary for Maintenance or Repair

The following information is provided in accordance with the Québec Consumer Protection Act and its regulations. For WaterFurnace, GeoStar and GeoSmart branded units manufactured by WaterFurnace International Inc., the manufacturer states that:

- **Replacement parts: availability is ENTIRELY guaranteed. If an original component is discontinued by its supplier, an equivalent compatible replacement part will be provided.**
- **Repair services: availability is NOT guaranteed.**
- **Information necessary for maintenance or repair: availability is ENTIRELY guaranteed.**

Replacement parts remain available for a reasonable period after the sale of the unit. If the original part is no longer available, including because its supplier has discontinued it, an equivalent compatible replacement part will be provided. Repair services are performed by independent HVAC contractors, and the manufacturer does not guarantee their availability; this does not affect the consumer's rights under the manufacturer's warranty or the legal warranties. Information necessary for maintenance, for repair and for diagnosis is provided in the Installation Guide, available free of charge in French and English at:

www.waterfurnace.com/legal-compliance
www.geostar-geo.com/legal-compliance
www.geosmartenergy.com/Quebec-compliance

For parts and service, contact your installing or servicing contractor.
For additional support contact:
canadian.concierge-en@waterfurnace.com
canadian.concierge-fr@waterfurnace.com

LEGAL WARRANTIES

In addition to any conventional warranty offered by the manufacturer, the Consumer Protection Act grants consumers legal warranties. Among other things, these require that the goods be fit for the purpose for which they are ordinarily used and be durable in normal use for a reasonable length of time, having regard to their price, the terms of the contract and the conditions of use. This product also benefits from a legal warranty of good working order for six (6) years from delivery. The consumer may exercise their remedies against the merchant, the manufacturer, or both.

MANUFACTURER'S CONVENTIONAL WARRANTY

The manufacturer's limited warranty is in addition to the legal warranties provided under Québec law. It does not replace or limit them. Refer to the warranty certificate for the coverage, duration and conditions of the manufacturer's warranty.

SAFETY

Certain work, including work and repairs involving but not limited to pressurized refrigerants, heat exchanger cleaning, loop flushing, anti-freeze charging or high-voltage wiring, must be performed by qualified, certified personnel in accordance with applicable codes.

HOMEOWNER MAINTENANCE

Routine homeowner maintenance consists of filter changes. Although there is a variety of filter types and filter mounting hardware, filter changes generally require no tools.